



L'Orchamptois

SOMMAIRE

- Retour sur les manifestations de fin d'année 2025
- Informations diverses
- Comptes rendus des Conseils Municipaux

Retour sur les manifestations de fin d'année 2025

• Marché de Noël :

Cette année encore, le marché de Noël a rencontré un très beau succès ! Vendredi 5 décembre, la salle des fêtes s'est animée aux couleurs des artisans locaux, venus proposer leurs créations et offrir aux visiteurs l'occasion de faire quelques achats festifs et authentiques.

Sous les chapiteaux chauffés, les associations de la commune – le Judo, SPV Event, l'ASOL et l'APE – avaient répondu présentes pour donner vie à ce rendez-vous convivial. Grâce à elles, les visiteurs ont pu se régaler autour de gaufres, vin chaud, bière de Noël, morbiflette et bien d'autres gourmandises qui ont contribué à l'ambiance chaleureuse de la soirée.



Un des moments forts de la soirée fut sans conteste les chants des enfants de l'école, interprétés avec enthousiasme devant un public conquis. Leur prestation a été récompensée par une visite très attendue : celle du Père Noël, venu saluer petits et grands et distribuer quelques surprises.



Ce marché de Noël a une nouvelle fois offert un moment magique et fédérateur à l'ensemble des habitants.

Un grand merci aux associations, aux artisans et à toutes les personnes présentes pour leur participation et leur soutien. Grâce à vous, cette édition restera un très beau souvenir.

• Un agréable moment partagé lors du repas des anciens :

Le traditionnel repas des anciens a réuni cette année 75 participants, venus partager un moment chaleureux et convivial. Autour d'un excellent repas préparé par le traiteur Fleury de Gendrey, chacun a pu profiter d'une ambiance détendue, propice aux échanges et aux retrouvailles.

L'après-midi s'est prolongé en musique grâce à l'accordéon d'André SICLET, qui a su entraîner sur la piste de danse tous ceux qui souhaitent prolonger la fête. Entre conversations, rires et pas de danse, cette journée s'est déroulée dans la bonne humeur.

Nous adressons un grand merci à toutes les personnes présentes, ainsi qu'aux bénévoles qui ont contribué au service et à l'organisation. Un merci particulier également à André SICLET pour son animation musicale toujours appréciée.



• A la rencontre du chocolat vertueux :

Les 1er et 2 novembre derniers, la salle des fêtes d'Orchamps accueillait un Salon du chocolat particulier organisé par l'association Avenir De l'Environnement France (ADE), basée à Salins-les-Bains, en partenariat avec l'AMAP des Halles d'Orchamps. Ce salon regroupait uniquement des chocolatiers et chocolatières travaillant à partir de fèves de cacao, dont ils connaissent l'origine exacte. Un fait rare en France, puisque la majorité des chocolatiers transforment de la pâte de cacao, dont ils ignorent souvent la provenance, les conditions de fabrication, ou encore les conditions de culture des cacaoyers.



Au total, sept artisans et artisanes du chocolat, dont une majorité de Franc-Comtois, sont venus faire découvrir leurs produits : tablettes bien sûr, mais aussi pâtes à tartiner, friandises, et même produits cosmétiques à base de cacao. De quoi régaler les 700 visiteurs qui ont franchi les portes du salon durant ces deux jours.

Au programme également : des démonstrations des secrets de fabrication du chocolat, une exposition sur les enjeux sociétaux et environnementaux de ce marché dans le monde, ou encore la diffusion d'un documentaire le samedi soir.

Préparez vos papilles : une deuxième édition devrait se tenir en 2026 !

• Vœux du Conseil municipal :

La traditionnelle cérémonie des vœux du conseil municipal a rassemblé cette année près de 100 personnes, venues partager ce moment important de la vie communale. Après le mot d'accueil, les élus ont présenté leurs vœux pour la nouvelle année, évoquant les projets en cours et les actions menées.

Les remerciements ont également mis à l'honneur celles et ceux qui contribuent, tout au long de l'année, à la dynamique et au bien-être de notre commune.



La soirée s'est ensuite poursuivie de manière conviviale autour d'un verre de l'amitié, accompagné de galettes, pizzas et comté, de nos artisans et commerçants Orchampoïses. Un moment apprécié de tous, qui a permis de prolonger les échanges dans une ambiance chaleureuse.

• **Octobre rose :**

C'est à la rentrée 2025, sous l'impulsion de Dominique Bagnard, professeur diplômée d'activités physiques adaptées, membre du bureau du foyer rural d'Orchamps qui assure les cours de gymnastique d'entretien et de gymnastique sur chaises le mardi qu'est née l'idée d'organiser à Orchamps une opération Octobre Rose, chose qui n'avait jamais été faite auparavant.

Le bureau du foyer rural a validé à l'unanimité cette proposition et tout un chacun a commencé à réfléchir à l'organisation de cette manifestation.

Céline Debot-Iskra, professeur diplômée d'activités physiques adaptées qui assure les cours de gymnastique dynamique le jeudi soir s'est chargée de trouver l'association bénéficiaire des dons récoltés : Onco Doubs.

Suite à la participation de certaines adhérentes au challenge séniors organisé par l'UGD à Dole, il a été décidé de reproduire certains ateliers ludiques testés lors de ce challenge (équilibre, mémoire, adresse, renforcement musculaire...). Une marche de cinq kilomètres a aussi été organisée. L'UGD était également présente proposant aux participants un questionnaire pour évaluer son rapport à l'activité physique.

Tous les ateliers devaient se dérouler sur le site du city park mais le programme a été chamboulé par la météo et un repli stratégique a dû s'effectuer à la salle des fêtes, mise gracieusement à disposition par la municipalité.

Le foyer rural a été contacté par le groupe musical Garage Band qui s'est proposé d'animer gracieusement cet après-midi sportif et ludique.

Au total, une vingtaine de marcheurs se sont élancés sous la pluie et une cinquantaine de personnes ont participé aux différents ateliers proposés.

La buvette était à disposition, proposant boissons et pâtisseries.

Le montant des dons, la recette de la buvette, le tout complété par un don du foyer rural a permis de récolter la somme de 500 euros. Et c'est le vendredi 30 janvier, à la mairie d'Orchamps, que le chèque a été remis aux trois bénévoles présents représentant l'association Onco Doubs.



Le foyer rural envisage de renouveler cette opération en 2026 et accepte toutes les bonnes volontés pour la réalisation de ce nouveau challenge. Il vous donne donc rendez-vous le samedi 19 septembre 2026 pour relever le défi d'augmenter le montant du don qui sera fait à l'association Onco Doubs.

Informations diverses

• **Incivilités : un fléau pour notre Commune ... mais aussi de belles initiatives :**



Depuis un certain temps, des incivilités sont constatées sur l'ensemble de la commune.

Des déjections animales non ramassées jonchent trottoirs et espaces publics, et des déchets ont été retrouvés le long du Doubs, à proximité de l'espace de loisirs et de sport.

Une situation tout simplement inadmissible. Ces comportements portent atteinte à notre cadre de vie, à l'environnement et à l'image de notre village, pourtant apprécié pour sa qualité de vie et ses espaces naturels.

Heureusement, certaines rencontres redonnent espoir. Lors d'une promenade dominicale, nous avons croisé Isabelle, psychopraticienne, qui propose des cours collectifs de bien-être à Romange. Pendant la période du COVID, alors que les activités en milieu confiné étaient interdites, elle a eu l'idée d'organiser des sorties en plein air. L'occasion de bouger, de se ressourcer... mais aussi de ramasser les déchets abandonnés le long des routes et des chemins. Aujourd'hui, Isabelle poursuit cette démarche citoyenne. Devenue une véritable *sentinelle de la nature*, elle continue à prendre soin de l'environnement tout en pratiquant son activité physique et en sensibilisant, par l'exemple, à l'importance du respect de notre cadre de vie.



Une initiative exemplaire qui mérite d'être saluée et, espérons-le, imitée par le plus grand nombre.

• Nouvelle professionnelle au pôle santé – un accompagnement naturel pour le mieux-être :

Le Pôle Santé d'Orchamps accueille une nouvelle praticienne : Magalie LABROT praticienne en naturopathie, iridologie et réflexologie auriculaire.

Son objectif : accompagner les consultant(e)s vers plus de confort au quotidien grâce à des approches naturelles et complémentaires.

Elle reçoit toute personne souhaitant améliorer son bien-être, mieux gérer le stress, soutenir son système immunitaire, retrouver vitalité ou adopter une hygiène de vie plus équilibrée.

Elle propose également un accompagnement spécifique pour celles et ceux qui souhaitent arrêter le tabac, un domaine où la réflexologie auriculaire offre de très bons résultats.

Une approche complète et personnalisée

Chaque séance débute par un bilan d'iridologie, c'est-à-dire une observation des deux iris afin de mieux comprendre le terrain et le fonctionnement global de la personne.

Ce temps d'échange permet de proposer des conseils adaptés en matière d'hygiène de vie, d'alimentation ou de soutien naturel.

Membre de l'IFMI (Institut Français de Micro-Immunothérapie), elle peut également, lorsque cela est approprié, proposer un accompagnement pour soutenir le système immunitaire grâce à la microimmunothérapie.

En complément, une séance de réflexologie auriculaire peut vous être proposée. C'est une méthode douce utilisant les zones réflexes de l'oreille pour favoriser la détente et l'équilibre du corps.

Pour l'arrêt du tabac, un protocole spécifique accompagne en douceur ce changement.

Dans le respect de chacun et en complémentarité

Son accompagnement est à la fois respectueux du parcours de chaque personne et complémentaire aux autres professionnels du Pôle Santé.

Il est important de préciser qu'elle ne réalise ni diagnostic, ni pronostic : ces actes relèvent exclusivement du médecin.

Son rôle est d'apporter des outils naturels, d'aider chacun à mieux comprendre son terrain et à devenir acteur de son mieux-être, en cohérence avec tout suivi déjà en place.

• Fêtes & Cie – Programme 2026 :



Un petit point sur l'association Orchampoise Fêtes & Cie (anciennement Comité des Fêtes).

A la suite de l'Assemblée Générale qui s'est tenue début janvier et à la reconduction du bureau, il a été décidé, pour cette année 2026, de proposer plusieurs manifestations à l'ensemble des habitants d'Orchamps et de ses environs...

Voici quelques dates que vous pouvez dès à présent noter sur vos agendas :

- 20 mars concours de Belote
- 05 septembre concours de pétanque
- 13 novembre concours de Belote

A ces manifestations programmées peuvent s'ajouter, la présence à un marché local, ainsi que l'animation d'une soirée à thème (à définir) à la salle des fêtes.



Pour ce faire, l'association a besoin de la participation de toutes les bonnes volontés prêtes à venir nous rejoindre afin de VOUS proposer un programme de qualité et quantité...

• Plantation d'arbres au centre bourg et devant la gare :

La commune se préoccupe des épisodes de canicule et souhaite offrir aux habitants des espaces ombragés apportant un peu de fraîcheur au cœur d'Orchamps. Une première action a ainsi été engagée afin d'installer de nouveaux arbres sur la place centrale et devant la gare.

Pour la place centrale, il était essentiel de choisir une variété formant un véritable parasol, en cohérence avec les bancs déjà en place. Quant aux plantations devant la gare, le choix s'est porté sur de grands arbres au port majestueux, dotés d'une floraison abondante, afin d'attirer abeilles et bourdons. Les essences retenues devaient également être capables de supporter les fortes chaleurs ainsi que des températures comprises entre -10 et -15 °C sur de courtes périodes.

Cette démarche a été menée avec l'accompagnement d'un pépiniériste, qui nous a apporté ses conseils. Au total, sept arbres ont été plantés à l'automne 2025.

Plantation sur la place centrale d'Orchamps (place du monument mort) de deux muriers platanes

Afin de garantir de meilleures conditions de croissance, l'espace de plantation a été rehaussée : l'ouverture initiale dans la dalle, très étroite, avait déjà conduit à la mort des deux arbres précédemment installés. L'agrandissement de l'espace dédié permettra un meilleur enracinement. Par ailleurs, le choix s'est porté sur une variété stérile, dépourvue de fruits, afin d'éviter toute salissure sur la place et de préserver la propreté du site.



Le murier platane (morus plataniolia fruitless)

Cet arbre forme un large parasol naturel, atteignant généralement entre 8 et 10 mètres de hauteur. Sa longévité, variable selon les conditions de culture, se situe entre 50 et 100 ans. Avec une envergure de 7 à 8 mètres, il offre une ombre généreuse tout en restant peu exigeant : il s'adapte aisément à de nombreux types de sols et de climats. Robuste, il résiste bien à la chaleur comme à la sécheresse et supporte sans difficulté les contraintes urbaines. En hiver, il tolère des températures comprises entre -15°C et -20°C.

Plantation de 5 arbres devant la gare d'Orchamps

Tilleul à petites feuilles (*Tilia Cordata*)

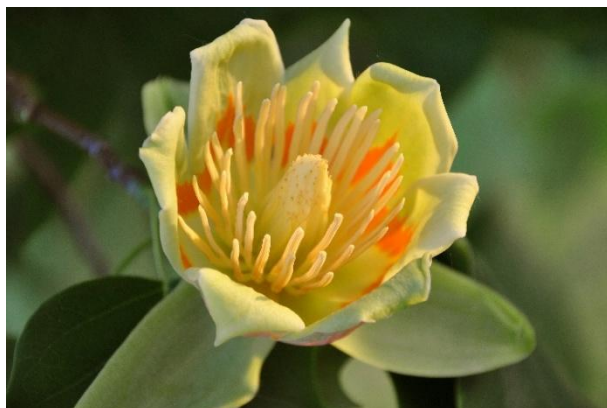
Le tilleul à petites feuilles, pouvant atteindre 20 à 30 mètres et vivre jusqu'à cinq siècles, est l'un des arbres les plus précieux pour les abeilles.

Contrairement au tilleul argenté (*Tilia tomentosa*), dont la floraison peut entraîner la mort de bourdons et d'abeilles, il constitue une ressource mellifère sûre et abondante.

Très rustique, jusqu'à -30 °C, il supporte également la chaleur sur de courtes périodes.

Tulipier de Virginie (*Liriodendron tulipifera*)

Formant un arbre imposant de 20 à 30 mètres, cette espèce se distingue par sa croissance rapide. Il aime les emplacements très ensoleillés. Il exige cependant un apport hydrique important durant ses premières années. En Europe, sa longévité peut atteindre trois siècles, avec un tronc pouvant dépasser 2 à 3 mètres de diamètre. La floraison, quant à elle, n'apparaît qu'après une dizaine d'années, signe de sa maturité.



Copalme d'Amérique (*Liquidambar styraciflua*)

Cet arbre majestueux atteint en moyenne 25 à 35 mètres de hauteur et se distingue par un feuillage automnal spectaculaire, variant du jaune à l'orange, puis au rouge et au pourpre.

Très rustique, il supporte aussi bien des froids jusqu'à -20 °C et les températures élevées. Sa longévité exceptionnelle lui permet d'atteindre également 200 à 300 ans.

Particulièrement robuste, il montre une grande résistance aux maladies comme aux ravageurs.

Sophora du Japon ou Arbre de Miel (*Sophora* / *Styphnolobium Japunicum*)

Cet arbre à croissance rapide est robuste et vigoureux. Il supporte très bien la pollution atmosphérique, les grandes chaleurs, et tolère même les périodes de relative sécheresse. Un arbre mellifère d'une grande valeur pour les abeilles. Sa floraison se situe entre juillet et septembre.

Le sophora, généreux en nectar et pollen, est très apprécié par les pollinisateurs. Cet arbre à croissance rapide, robuste et vigoureux, peut mesurer jusqu'à 25 m de hauteur. Sa longévité de vie est de 250 ans en France. Il est très salissant et nous avons planté cet arbre sur le pré devant la gare pour éviter que les fleurs fanées tombent sur la route et le parking.

Arbre impérial (*Paulownia Tomentosa*)



Alliant élégance et performance écologique, cet arbre de 12 à 20 mètres séduit par ses fleurs spectaculaires et parfumées. Son feuillage dense et sa croissance rapide en font un précieux capteur de carbone, capable de séquestrer jusqu'à 10 tonnes de CO₂ par hectare et par an.

Très rustique — jusqu'à -20 °C — il supporte également bien la chaleur. Ses grandes feuilles offrent un refuge idéal aux oiseaux, tandis que sa floraison attire abeilles, papillons et autres pollinisateurs. Un arbre résilient, esthétique et bénéfique pour la biodiversité.

Nous sommes ouverts à toutes les idées et propositions pour la plantation des arbres sur notre commune. N'hésitez pas à nous contacter !!!

• Le Tour de France traversera Orchamps :

C'est avec un immense plaisir que nous vous annonçons que la 13^e étape du Tour de France 2026, longue de 205 km et reliant *Dole à Belfort*, passera par notre village d'Orchamps le vendredi 17 juillet 2026.

Un moment rare, spectaculaire... et surtout festif pour tout notre village !

Les coureurs arriveront depuis Our par la RD 224, avant d'emprunter la rue de la Comédie, la rue Pasteur, pour repartir en direction de Besançon par la RD 673, via la rue de la Libération.

Horaires prévisionnels du passage

- Fermeture des routes : à partir de 10h
- Passage de la caravane publicitaire : entre 11h et 11h15
- Passage de la course : entre 13h et 13h15

Ces horaires pourront être précisés ou ajustés par l'organisation du Tour et la préfecture.



• Prévention Cyber :



Un service proposé
par



LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

Disponible
24h/24 - 7j/7

1

JE RÉALISE MON DIAGNOSTIC

Particulier, Collectivité, Entreprise :
Je réponds à quelques questions pour
identifier l'attaque dont je suis victime.



2

J'OBTIENS DES RECOMMANDATIONS D'URGENCE

Je reçois des conseils personnalisés en fonction de la
menace rencontrée.



Si la menace le nécessite, je peux...

3



BÉNÉFICIER D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE

Par un prestataire
référéncé ou labellisé
ExpertCyber

3

ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Par un policier ou un
gendarme par tchat



3

ÊTRE REDIRIGÉ VERS LE SERVICE ADAPTÉ

PHAROS, THESEE,
PERCEVAL, France
Victime, e-enfance...

Services 17Cyber

Services qualifiés

Un service proposé
par

 **POLICE**
NATIONALE

 **Gendarmerie**
NATIONALE

 **CYBER**
MALVEILLANCE
GOUV.FR

• **Permanence CAUE :**

Le CAUE du Jura (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) accompagne les collectivités territoriales dans leur réflexions et projets liés à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage : bâtiments communaux, espaces publics, aménagements, études préalables ou encore actions de sensibilisation.

Par ailleurs, le CAUE assure également un accompagnement **gratuit et neutre** à destination des particuliers, sur rendez-vous, lors de ses permanences sur le territoire ou en visioconférence. Ces permanences permettent d'aborder notamment :

- La compréhension et la constitution d'une demande d'autorisation d'urbanisme (PC, DP, CU),
- La lecture et l'interprétation des documents d'urbanisme,
- L'intégration architecturale et paysagère d'un projet de construction,
- La rénovation ou la transformation d'un bâtiment ancien,
- Les premières réflexions avant un achat ou un projet de travaux.

Les permanences de conseil ont lieu chaque 4^{ème} lundi du mois à la médiathèque de Gendrey. Les demandes peuvent également être traitées par téléphone selon la nature de la question et les rendez-vous peuvent être pris sur d'autres lieux de permanence.

• **Guide tous responsables :**

Le Gouvernement publie un guide pratique pour aider chaque citoyen à se préparer aux situations de crise. De l'anticipation à l'engagement, découvrez les bons réflexes à adopter.

Pourquoi un guide pour faire face aux risques majeurs ?

Tempêtes, inondations, cyberattaques, crises sanitaires ou encore conflits armés : notre société est confrontée à une multiplication des menaces.

Publié par le Gouvernement, un guide, intitulé [Tous responsables](#), détaille de façon claire et concrète :

- Les risques existants en France et comment s'y préparer,
- Les bons réflexes à adopter en cas d'alerte,
- Comment se mobiliser pour contribuer à la sécurité de tous.

Au-delà de la préparation individuelle, le guide appelle à l'engagement. Plusieurs formes de mobilisation sont possibles :

- Rejoindre les forces armées et de sécurité intérieure,
- S'engager comme réserviste, volontaire ou au service d'une association agréée de sécurité civile.

Il est possible de trouver une mission de bénévolat au profit d'associations agréées, d'organisations publiques et de collectivités locales sur jeveuxaider.gouv.fr.

TOUS RESPONSABLES FACE AUX RISQUES, AGISSONS.

BIEN PRÉPARÉS



PRÉPAREZ-VOUS À FAIRE FACE : vous et vos proches pourriez être amenés à faire face à une situation dans laquelle le fonctionnement ordinaire de la société serait perturbé (inondation, tempête, cyberattaque, etc.).

- **Constituez** un kit d'urgence.
- **Suivez trois priorités :** boire et manger, avoir chaud et se soigner.
- **Communiquez** avec vos proches et construisez une communauté d'entraide et de solidarité.
- **Formez-vous** aux premiers secours et apprenez à prodiguer des soins d'urgence.

BIEN PROTÉGÉS



INFORMEZ-VOUS sur les risques et les menaces et sur les comportements à adopter pour y faire face.

- **Soyez prêts** à faire face aux risques naturels, sanitaires, technologiques et industriels.
- **Soyez prêts** à faire face aux menaces de cyberattaque, terroriste, et en lien avec un engagement majeur de nos forces armées en dehors du territoire national.
- **Résistez** aux rumeurs et à la désinformation.
- **Reconnaissez et écoutez** les signaux d'alerte.
- **Apprenez** les numéros d'urgence.

TOUS ENGAGÉS



MOBILISEZ-VOUS en rejoignant les réserves et dispositifs de volontariat :

- en tant que **réserviste ou volontaire** ;
- au service d'une **association agréées de sécurité civile** ;
- au service des forces armées et de **sécurité intérieure**.



Notre société doit s'adapter pour être plus forte : découvrez comment vous préparer à faire face à un risque, quelle qu'en soit l'origine sur info.gouv.fr/risques

Comptes rendus des Conseils Municipaux

Conseil municipal du 11 décembre 2025

PRESENTS :

Lucette NAEGELLEN, Edwige VERNEREY, Barbara PANOUILLOT, Géraldine FIGARD, Aurore GELEY (a/c de la question n°4), Michèle BOUCARD, Jeannot BAUDOT, Jeannot CHAPUIS, Olivier DEMANDRE, Régis CHOPIN, Nicolas JOLY.

ABSENTS EXCUSES :

A. GELEY (donne procuration à G. FIGARD jusqu'à la question n°3), Valentin MATARESE, Thierry ESCODA, Nathalie DEPREZ-TARDY, Alexandre DUMONT.

Secrétaire de Séance : Michèle BOUCARD.

1) Installation d'un nouveau conseiller municipal :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune d'Orchamps a reçu le 18 septembre 2025 un courrier de Monsieur André CHARDONNENS notifiant sa démission du Conseil municipal à la date du 30 septembre 2025. Conformément à l'article L270 du Code électoral, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de l'installation de Monsieur Alexandre DUMONT en qualité de conseiller municipal de la Commune Orchamps.

2) Demande de subvention DETR et demande d'aide aux territoires pour la réfection de la toiture des vestiaires du stade :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de réfection de la toiture des vestiaires du stade. Ces travaux peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) initiée par l'État et pour laquelle le taux d'aide attendu peut s'élever à 30%, ainsi que l'Aide aux territoires versée par le Conseil Départemental du Jura pour un taux jusqu'à 50%. Le montant total des travaux est estimé à 22 509 euros HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'opération « réfection de la toiture des vestiaires du stade » dont le montant des travaux est estimé à 22 509 euros HT et arrête les modalités de financement.

Il demande une subvention à l'État au titre de la (D.E.T.R.) 2026 ainsi qu'au Conseil Départemental du Jura au titre de l'Aide aux territoires.

Il approuve le plan de financement prévisionnel, s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et autorise le Maire à effectuer les demandes au titre du code de l'urbanisme (déclaration préalable).

Monsieur le Maire explique qu'une réflexion sera menée lors du prochain mandat pour refaire le chemin d'accès au stade.

Monsieur CHAPUIS évoque les détériorations sur le terrain et les actes de vandalisme sur le bâtiment.

3) RPQS sur l'assainissement collectif et non collectif élaborés par la CCJN pour l'année 2024 :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) publics d'assainissement collectif et non-collectif élaborés par la Communauté de Communes Jura Nord (CCJN) pour l'année 2024.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des rapports sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) publics d'assainissement collectif et non-collectif élaborés par la Communauté de Communes Jura Nord pour l'année 2024.

4) État d'assiette dévolution et destination des coupes de bois pour l'année 2026 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026 comme suit

UG	Programme	Proposition	Nouvelle proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)	V. Total ¹ (m3)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Coupe non proposée et à l'état d'assiette et reportée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface désignée par l'ONF	Volume estimé avant martelage (tiges, houppiers, taillis)
6r	2026	2026			Relevé de couvert	4.76	300
26 af	2026	2026			Amélioration	9.86	394
27 p	2026	2026			Préparation	2.49	99
29 r	2026	2026			Régénération définitive	4.16	245

¹Volume total en m3 : volume estimé pour information. Tige + houppier + taillis

DECIDE des orientations de mise en marché suivantes :

Dénomination du chantier forestier	Produits prévus ²	Bois façonnés			Bois sur pied		
		Vente en contrat	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage	Vente en contrat BIBE	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
26 af, 27p		26 af, 27p	26 af, 27p			26 af, 27p	26 af, 27p
6r, 29 r			29 r		29 r	29 r	6r

² BO (Bois d'œuvre) Feuillus, BIBE (Bois d'industrie- Bois énergie) Feuillus, BO Résineux, BIBE Résineux

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt publique, validée par les Communes forestières et l'ONF.

Monsieur J.P. BAUDOT évoque l'affouage qui sera distribué un prochain samedi de décembre.

5) Convention de tréfonds pour un branchement Enedis :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de créer une servitude de tréfonds de ligne électrique souterraine rue Bel Air au profit d'ENEDIS afin d'établir un branchement d'alimentation électrique sur les parcelles cadastrées AC 425, AC 426 et AC 429, propriétés de la commune.

6) Fixation des tarifs pour le repas annuel des aînés :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'offrir un repas à tous les habitants d'Orchamps âgés de 75 ans et plus, désireux de participer au repas annuel organisé par la commune et maintient le tarif réduit pour les personnes souhaitant participer au repas annuel organisé par la commune et ne satisfaisant pas aux critères retenus à la somme de 15€ pour cette année et les suivantes.

Madame NAEGELLEN rappelle que le repas va se dérouler le dimanche 14 décembre 2025.

7) Acquisition de la parcelle cadastrée ZL110P à l'ASL de Briselance :

Dans le cadre du projet de sécurisation du passage à niveau, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée ZL110 d'une contenance de 21 m², sise rue de la Résistance et appartenant à l'Association Syndicale Libre de Briselance au prix de 609 € hors frais annexes.

La séance est close à 20h15.

8) Vente des parcelles AD79, AD330, AD357 et AD365 partie pour le projet de création d'une surface commerciale avec station essence :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la vente de ses parcelles cadastrées AD 79, AD 330, AD 357 et AD 365 partie pour une surface totale d'environ 3988 m² à la Société DC DEVELOPPEMENT pour un montant total de 50 000 € afin d'y créer une surface commerciale de type supermarché ainsi qu'une station essence.

Mmes BOUCARD évoque le risque avec la présence d'une station essence au centre du village.
Monsieur le Maire indique que les volumes de la station essence seront de 30 000 l et son implantation sera validée par la préfecture.

9) Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes au titre de l'exercice 2025 :

Anciens Combattants	200 €	SP Event	450 €
Saint Vincent de Paul	450 €	EMAJN	200 €
Association des Parents d'Elèves	450 €	Tandem	450 €
Foyer rural	450 €	La Carotte	200 €
Judo club	450 €	AFM Téléthon	50 €
Club amitié	250 €	Serre Vivante	150 €
Association Sportive d'Orchamps Loisirs	450 €		

10) Modification des tarifs pour l'année 2026 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants qui sont applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf précisions contraires).

AFFOUAGE

Le stère **6.00 € (pour l'affouage 2025/2026)**

CIMETIERE

PLEINE TERRE ET CAVEAU

concession pour 15 ans :

simple (3,36 m²) 150 €

double (4,80 m²) 220 €

concession pour 30 ans :

simple (3,36 m²) 300 €

double (4,80 m²) 440 €

CAVURNES

Cavurnes installés de dimensions : 50*50*50

concession pour 10 ans

1 à 4 urnes 370 €

concession pour 15 ans :

1 à 4 urnes 555 €

COLUMBARIUM

concession pour 10 ans

petite case (1 à 4 urnes) : 250 €

grande case (plus de 4 urnes) : 450 €

concession pour 15 ans :

petite case (1 à 4 urnes) : 375 €

grande case (plus de 4 urnes) : 675 €

Le renouvellement des concessions se fait aux mêmes tarifs.

DROITS DE PLACE (par journée)

Pizzas, fromages, étalage forain, restauration rapide, camion restaurant

250.00 € : forfait annuel (année civile) pour une occupation hebdomadaire (calcul au prorata du nombre de mois depuis le mois de début de l'occupation).

180.00 € : forfait annuel (année civile) pour une occupation bimensuelle (calcul au prorata du nombre de mois depuis le mois de début de l'occupation).

120.00 € : forfait annuel (année civile) pour une occupation mensuelle (calcul au prorata du nombre de mois depuis le mois de début de l'occupation).

15.00€ : pour occupation(s) ponctuelle(s)

Outillage 100.00 €

Cirques 50.00 €

Autotamponnantes 35.00 €

Manèges enfants, tirs 17.00 €

Chapiteaux : (pour manifestations à but lucratif) 1 €/m² (dans la limite de 120 m²) pour une durée de 48 h, puis 1 €/m² par tranche de 24 h supplémentaire.

CAMPING

PASSAGE / TARIF NUITEE

emplacement caravane + véhicule (dont accès douche, électricité) + 2 personnes	14.00 €
emplacement tente + véhicule (dont accès douche, électricité) + 2 personnes	13.00 €
emplacement camping-car (dont accès douche, électricité) + 2 personnes	15.00 €
campeur supplémentaire	3.00 €
campeur cycliste (dont accès douche, électricité)	7.00 €
utilisation douche (passage véloroute)	2.00 €
caution adaptateur électrique	50.00 €
remplissage réservoirs eau et/ou vidange caravanes ou camping-car	3.00 €
recharge voiture électrique :	15.00 €

FORFAIT HEBDOMADAIRE

tout véhicule sauf cycliste (dont accès douche, électricité) + 2 personnes		84.00 €
tout véhicule sauf cycliste (dont accès douche, électricité) + 2 personnes		
1 mois	300.00 €	4 mois 560.00 €
2 mois	480.00 €	6 mois 900.00 €
3 mois	585.00 €	

SALLE DES FETES

Tarifs de la location

	Associations ** +Particuliers d'Orchamps	Associations +Particuliers du territoire CCJN*	Particuliers extérieurs au territoire CCJN*	Commerçants du territoire CCJN*	Commerçants +Associations extérieurs au territoire CCJN*
Samedi et dimanche	215 euros	435 euros	615 euros	615 euros	815 euros
3 jours	315 euros	645 euros	915 euros	915 euros	1 215 euros

*territoire Communauté de Communes Jura Nord (CCJN) : Brans ; Courtefontaine ; Dammartin-Marpain ; Dampierre ; Etrepigny ; Evans ; Fraisans ; Gendrey ; La Barre ; La Bretenière ; Louvatange ; Montepain ; Montmirey la Ville ; Montmirey le Château ; Mutigney ; Offlanges ; Ougney ; Our ; Pagny ; Petit- Mercey ; Plumont ; Ranchot ; Rans ; Romain Vigearde ; Rouffange ; Salans ; Saligney, Sermange, Serre-les-Moulières ; Taxenne ; Thervay ; Vitreux.

En cas de location, le tarif de la demi-journée supplémentaire du vendredi est de 60 euros.

La salle des fêtes (ou exceptionnellement la salle du conseil) peut être également louée au maximum pour une période de 3 heures, entre 8h et 18h, pour un tarif de 30 euros, afin de permettre une réunion familiale à l'issue d'une cérémonie d'obsèques, une réunion professionnelle, pour les particuliers ou professionnels résidant à ORCHAMPS sous réserve que celle-ci ne soit pas déjà utilisée.

** La salle des fêtes (y compris pour l'utilisation seule du parking de la salle des fêtes) peut être également louée pour un tarif de 30 euros par manifestation, aux associations d'ORCHAMPS pour des manifestations à but lucratif.

Le tarif pour refaire fabriquer une nouvelle clef de la salle des fêtes pour les associations justifiant d'une utilisation régulière est de 300 euros.

Pour toute location sont demandés :

- Un dépôt de garantie d'un montant de 1000 € fourni lors de l'état des lieux.
- Une caution de nettoyage d'un montant de 300 € fourni lors de l'état des lieux.
- L'attestation d'assurance responsabilité civile au nom du locataire de la salle des fêtes, en cours de validité.
- Le montant total de la ou des location(s) à verser à la réception de l'avis des sommes à payer envoyé par la trésorerie.
- Dans le cas où l'organisateur annulerait unilatéralement la réservation (sauf cas de force majeure) :

- dans un délai inférieur à 3 mois avant la date de location, un montant forfaitaire de 100€ sera demandé.
- dans un délai inférieur à 1 mois avant la date de location, le montant total de la location sera demandé.

Tranches horaires de la location

La salle est louée par tranche de 48 heures (sauf location d'une durée de 3 heures ou location avec demi-journée supplémentaire du vendredi) : de 09 heures le samedi à 09 heures le lundi, lors de l'état des lieux et de la remise des clés.

Forfait annuel (a/c du 1er septembre au 30 juin)

une utilisation hebdomadaire : **124.00 €**

deux utilisations hebdomadaires ou + : **214.00 €**

11) Crédits d'anticipation sur le budget d'investissement 2026 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget Général : sur les chapitres 20, 204, 21 et 23 : $1\,216\,094/4 = 304\,023\,€$

C/2031 : 10 000 € frais d'études

C/2111 : 149 000 € Terrains nus

C/2128 : 10 000 € Autres agencements et aménagements

C/21311 : 5 000 € Bâtiments administratifs

C/21321 : 10 000 € Immeubles de rapport

C/21351 : 28 000 € Autres bâtiments publics

C/2151 : 15 000 € Réseaux de voirie

C/2152 : 1 000 € Installations de voirie

C/21531 : 5 000 € Réseaux d'adduction d'eau

C/21538 : 5 000 € Autres réseaux

C/21568 : 7 000 € Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile

C/215731 : 5 000 € Matériel roulant

C/215738 : 5 000 € Autre matériel et outillage de voirie

C/21621 : 14 000 € Biens historiques et culturels mobiliers

C/2188 : 5 000 € Autres immobilisations corporelles

C/238 : 25 000 € Avances versées commandes immobilisations incorporelles

Total : 299 000 €

Budget RCE : sur le chapitre 20, 21 et 23 : $7457 / 4 = 1864\,€$

C/238 : 1 800 € Installations, matériel et outillage technique

Total : 1 800 €

12) Création des zones d'accélération des ENR :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa précédente délibération n°2023.12.21.01 « Création des zones d'accélération des ENR » du 21 12 2023 et que les informations avaient déjà été diffusées dans la revue municipale (l'Orchampoise- hiver 2024) et une concertation avait déjà été menée dans le passé pour l'éolien avec la commune de La Barre. Il précise également qu'à la suite des remarques formulées par la DDT du Jura, ces zones ont fait l'objet d'une nouvelle concertation du public avec la mise en ligne sur le site Internet de la commune à compter du 15 07 2025 jusqu'à présent. A ce jour, aucune remarque de la population n'a été reçue par mail ou par courrier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, arrête les propositions de zones d'accélération ainsi :

- Solaire Photovoltaïque au sol : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur les parcelles cadastrées ZL 82, ZM 37, ZM 40 et AD 268 (pour partie) du périmètre ci-annexé.
- Solaire Photovoltaïque sur bâtiments et ombrières : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur tout le périmètre des toitures dans les zones constructibles de la commune ci-annexé afin de permettre par exemple la constitution de groupements de particuliers.
- Éolien : il est décidé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre ci-annexé.

13) RQPS SIEMR de l'année 2024 :

Monsieur DEMANDRE donne lecture au Conseil municipal du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'eau potable élaboré par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Moulin Rouge pour l'année 2024.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable élaboré par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Moulin Rouge pour l'année 2024.

14) Vente de la parcelle AE410 partie pour le projet de construction d'une maison médicale :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'historique des projets de construction d'une maison médicale, un temps porté par la commune, puis désormais par des médecins. Le projet immobilier proposé par la Docteur Linh TRANG pour le compte de la SCI PROSANTE se situe sur une parcelle communale sise rue de la République (à côté de l'office notarial).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la vente à la SCI PROSANTE d'une partie à définir de la parcelle cadastrée AE 410 pour une surface pouvant aller jusqu'à 400 m², voire davantage si un agrandissement se dessinait ultérieurement, pour un montant de 36 €/m² afin de construire uniquement une maison médicale et dit que la commune prendra à sa charge les frais liés à la réalisation du parking. En outre, il autorise la SCI PROSANTE à effectuer les demandes annexes et notamment au titre du code de l'urbanisme.

La séance est close à 21h20.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ces publications.